

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Date de convocation :	
3 juillet 2023	
Nombre de membres :	
EN EXERCICE :	15
PRESENTS :	10
VOTANTS :	13
POUR :	13
CONTRE :	0
ABSTENTIONS :	0
OBJET :	
<u>Convention avec le SAS pour des ateliers sportifs dans le cadre de la Semaine Bleue</u>	
Décision du CCAS n° : 2023/31	

L'an deux mille vingt-trois, le 3 juillet, les Membres du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqués, se sont réunis en mairie de Saint-Avertin sous la présidence de Laurent RAYMOND, président du CCAS.

Etaient présents :

Mesdames DUBLINEAU Maud, TILLOU Solange, MAINGOURD Patricia, BENAGLIA Patricia, DUPONT-FRANKLIN Yvonne, HERVET DESLANDES Joëlle

Messieurs MARTINS Antonio, MINIER Patrick, CHABERT Gérard

Etaient excusés :

Madame LENAIN Blandine ayant donné pouvoir à Mme DUBLINEAU

Madame LEMAURE Elisabeth ayant donné pouvoir à M. RAYMOND

Madame DUPUY Evelyne ayant donné pouvoir à Mme HERVET DESLANDES

Madame LIZÉ BRUN Brigitte

Monsieur PARZANESE Jean

2023/31 – Convention avec le SAS pour des ateliers sportifs dans le cadre de la Semaine Bleue

Dans le cadre de la Semaine Bleue qui se déroulera du 3 au 7 octobre prochains à Saint-Avertin, le Centre communal d'Action Sociale souhaite proposer, le jeudi 5 octobre, en partenariat avec Saint-Avertin Sport, quatre ateliers sportifs d'une durée d'1 heure : 1 atelier gym santé (25 euros), 1 atelier LIA (25 euros), 1 atelier step (25 euros) et 1 atelier yoga (45 euros). Il est proposé au Conseil d'administration d'approuver la convention de prestation de service précisant les modalités de cette collaboration et d'autoriser le Président du Centre communal d'action sociale à la signer.

Après délibération, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale approuvent cette convention telle qu'elle leur est soumise et autorisent Monsieur le Président à la signer, ainsi que tout acte découlant de cette décision.

*Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,
Saint-Avertin, le 5 juillet 2023*

Laurent RAYMOND
Président du Centre communal d'action sociale

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-263700262-20230705-2023-31-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2023

Notification : 07/07/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur préalablement à un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans, ce dernier devant s'exercer dans un délai de deux mois à compter de la publication de la présente.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>